



Mario DE SCHEPPER



Bâtiments et Logements / Gebouwen en Huisvesting

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT

rue du Transvaal, 21 | Transvaalstraat, 21

1070 Bruxelles | 1070 Brussel - www.anderlecht.be - [Disclaimer](#)

T +32 2 556 31 50

N'imprimez pas inutilement ! - Druk slechts af indien nodig !

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.

Deze mail is informeel en is op geen enkele wijze bindend voor het gemeentebestuur. Alleen een brief ondertekend door de burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan bindend zijn voor het gemeentebestuur.

De : BORDONARO Giovanni

Envoyé : jeudi 28 janvier 2021 14:21

À : CUMPS Fabrice; VERMEULEN Marcel

Objet : Question écrite relative aux masques buccaux reçus par la Région bruxelloise

Monsieur le Bourgmestre,

Selon l'administration de la Région bruxelloise, la commune d'Anderlecht a reçu à partir du 20 mai 241 000 masques buccaux à destination de la population anderlechtoise, deux masques par personne.

- Est ce que l'administration communale a bien reçu cette quantité de la part de la Région?
- Est ce que tous les masques obtenus par la Région ont été distribués à la population?
- Reste-il un stock de ces masques et de quel quantité?

Je vous remercie pour votre réponse.

Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
0472 88 31 48

Giovanni BORDONARO



Conseiller communal - Gemeenteraadslid

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT

1070 Bruxelles | 1070 Brussel - www.anderlecht.be - [Disclaimer](#)

T

N'imprimez pas inutilement ! - Druk slechts af indien nodig !

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.

Deze mail is informeel en is op geen enkele wijze bindend voor het gemeentebestuur. Alleen een brief ondertekend door de burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan bindend zijn voor het gemeentebestuur.



Anderlecht, le 02/03/2021

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Monsieur G. BORDONARO
Conseiller communal
Rue Henri Caron 45
1070 Bruxelles

BATIMENTS ET LOGEMENTS

BATIMENTS

Rue du Transvaal, 21 - 1070 Anderlecht
Tel : 02/556.31.50 – e-mail : batlog@anderlecht.brussels
M. De Schepper - Directeur Technique
MDS/sp - 21/020

Concerne : Votre question écrite du 28/01/21 relative aux masques buccaux reçus par la Région bruxelloise

Monsieur,

Suite à votre question reprise sous rubrique nous vous informons que notre administration a reçu deux livraisons de masques achetés par la Région. Chaque livraison comptait 115000 masques pour adultes et 5000 masques pour enfants.

Nous vous informons également que lorsque nous avons réceptionné la première livraison fin mai 2020 nous n'étions pas informés qu'une deuxième allait suivre.

Avec la mobilisation de notre personnel et l'achat par la commune pour un budget de 3.128,00 EUR d'enveloppes imprimées avec adresses nous avons distribué début juin 110000 masques pour adultes et 1000 masques pour enfants.

Chaque famille a reçu dans sa boîte aux lettres un nombre de masques correspondant à sa composition de ménage

Nous vous rappelons aussi qu'avant cette distribution chaque citoyen de + 65 ans avait déjà reçu un masque acheté par le commune.

De la deuxième livraison de masques par la Région nous avons fourni à chaque locataire des sociétés de logements sociaux Foyer Anderlechtois et Comensia un exemplaire complémentaire.

Le stock restant des masques achetés par notre commune, fournis par la Région ou le Fédéral (+/- 100000 masques adultes et 6000 masques enfants) sert pour nos écoles, services communaux, utilisateurs du CPAS, ...

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Enfin nous vous confirmons que chaque habitant de notre commune désirant un masque de notre stock stratégique pourra en avoir un sur simple demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire Communal,

M. VERMEULEN.

Le Bourgmestre,


F. CUMPS.